

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix huit, le vingt neuf août à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 août 2018

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. BUSSON Roger, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. PLET Olivier, M. LEON Marcel, M. SALLARD Claude, Mme BOISNARD Michelle, Mme BOUSSELET Marie-Laure, Mme BOUSSELET Isabelle, Mme GUILMARD Elisabeth, M. CAPS David, M. LECOQ Sylvain

Était excusée : Mme BOUSSELET Nadine

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 03 juillet 2018.

En préambule de cette réunion (de 20H à 20H30) Mme ROZIER du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) est venu présenter le compte rendu de sa journée passée en juillet sur notre commune. Elle nous a également rappelé la réglementation et nous a fait part des enjeux de l'arrêt des produits phytosanitaires et ses préconisations pour sa gestion au sein de la commune de Charchigné.

### 1. Mayenne Communauté

#### 1-1 Avis des communes SCOT

Monsieur le Maire rappelle que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Mayenne Communauté arrive en fin de procédure de révision. De ce fait, toutes les communes du territoire sont sollicitées afin d'émettre un avis sur ce document d'urbanisme fixant les grandes orientations de la communauté de communes pour les 12 / 15 ans à venir.

Monsieur le Maire donne lecture des orientations et objectifs inscrits dans le SCOT dans les secteurs de l'occupation du territoire, logements, développement économique, agriculture et espace agricole, écologie et biodiversité, développement numérique, renforcement de la qualité des infrastructures routières, encouragement au développement touristique et culturel

Monsieur le Maire informe que l'enquête publique se déroulera du 25 septembre 2018 - 14h au 26 octobre 2018 - 17h. La consultation du dossier d'enquête publique est possible

au siège de Mayenne Communauté ainsi qu'aux mairies de Martigné sur Mayenne et Lassay les Châteaux aux heures d'ouvertures habituelles.

Suite à cette lecture et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  D'émettre un avis favorable sur le SCOT tel que présenté.
-  D'en informer le Président de Mayenne communauté.

### 1-2 Convention service commun service jeunesse

*Mme MARTEL Sylvie rejoint la salle de conseil à ce point de l'ordre du jour*

Monsieur le Maire indique que la convention concernant le service commun du service jeunesse arrive à son terme et qu'il convient de la renouveler si l'assemblée délibérante en est d'accord.

Monsieur le Maire indique que le nouveau service commun proposé dans cette convention est un service regroupant les activités jeunesse du territoire de Mayenne Communauté à savoir : Espace jeunes, Ado's com et Cesam.

Monsieur le Maire précise que la signature de cette convention n'a pas d'incidence financière pour la commune.

Suite à l'explication de cette nouvelle convention, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De valider la convention encadrant le service commun pour la période 2019-2021
-  D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses représentant à signer la dite convention

## 2. Tarifs cantine année scolaire 2018-2019

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de voter les tarifs pour le restaurant scolaire de la commune pour l'année 2018/2019 afin qu'ils soient applicables dès la rentrée scolaire prochaine.

Monsieur le Maire propose d'aligner l'augmentation des tarifs sur celui du coût de la vie des douze derniers mois.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, (2 conseillers décident de s'abstenir) décide sur proposition de Monsieur le maire :

- ✚ D'augmenter les tarifs de la cantine comme suit pour l'année scolaire 2018-2019 et ceci à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

TARIFS / Année scolaire	2017-2018	2018-2019
Repas enfants	3.65 €	3.73 €
Repas adultes	7 €	7.16 €
Repas enfants extérieurs (ALSH) et non scolarisés à Charchigné	4.95 €	5.06 €
Enfant prenant un repas préparé par ses parents à la cantine (cas d'allergies alimentaires)	0.52 €	0.53 €

### 3. Remboursement acompte M et Mme SAVARY salle de loisirs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M et Mme SAVARY ont annulé leur réservation de la salle de loisirs pour le week-end du 14 et 15 juillet 2018. Dans ce cadre, il interroge les membres du conseil par rapport au remboursement de l'acompte suite aux éléments portés à la connaissance de l'assemblée délibérante et justifiant cette annulation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (10 voix pour, 3 absentions) :

- ✚ Décide le remboursement de l'acompte de 40 € versé par M et Mme SAVARY, pour l'annulation de la réservation qui est légitime au regard du règlement de la salle.
- ✚ De charger Monsieur le Maire de réaliser les démarches correspondantes

### 4. Territoire Energie Mayenne : devis éclairage abords de la Mairie

*Monsieur SOULARD indique qu'un autre devis est en cours concernant le remplacement des éclairages de la Mairie et propose à l'assemblée délibérante de reporter ce point à un prochain conseil municipal.*

*A l'unanimité, le conseil municipal accepte de reporter ce point lors d'une prochaine réunion.*

## 5. Ressources Humaines : indemnités de stage ALSH Mme ROMAGNE Laura

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame ROMAGNE Laura a réalisé un stage au centre de loisirs de CHARCHIGNE pendant les vacances de juillet 2018. Il demande qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité de fin de stage pour sa motivation et l'aide apportée durant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De verser la somme de 120 €, correspondant au versement de l'indemnité de fin de stage, au profit de Madame ROMAGNE Laura suite à sa motivation et l'aide apportée à l'encadrement des enfants lors de ce stage.
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

## 6. Déclaration d'Intention d'Aliéner de principe parcelles ZM 29 et B 237

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles cadastrées ZM 28 et B 237 doit prochainement être transmise en Mairie. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'émettre une délibération de principe à ce sujet.

Cette déclaration d'intention d'aliéner intervient dans le cadre d'une vente entre les conjoints GERAULT et OGER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De ne pas préempter sur les parcelles susvisées et cadastrées ZM 28 et B 237
- ✚ De donner délégation au Maire pour répondre à l'office notarial à réception des documents en Mairie
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire

## 7. Compte rendu commissions et décisions

### Affaires rurales et agricoles :

Monsieur BUSSON, le responsable de la commission, fait un point sur les travaux en cours : le problème d'écoulement des eaux au lieu dit La « Touche Faton » va être solutionné prochainement. Il précise que cette année, il n'y aura que deux passages suite à la sécheresse. La société TATB réalisera le second passage pour les travaux

d'entretien des chemins ruraux après la période des ensilages courant du dernier trimestre.

### Affaires urbaines

\* salle des fêtes : Monsieur SOULARD indique que le chauffe plat est installé, il est précisé que la longueur du fil d'alimentation électrique va être revue. L'entreprise DESSAIGNE va être rappelée à la rentrée pour solutionner le problème de l'alarme incendie qui s'est déclenchée à plusieurs reprises sans raisons apparentes. Un bac à fleurs va être installé au niveau de la rampe d'accès handicapés à l'arrière afin de sécuriser les lieux

\* ravalement du restaurant communal : Les travaux vont bientôt démarrer, les conseillers procèdent au choix des couleurs qui mêlera deux nuances de gris.

\* les vestiaires du terrain de football ont, à nouveau, été vandalisés fin juillet (pour mémoire une effraction a déjà été commise en mai 2018). Le conseil municipal est d'accord afin que des mesures soient prises pour enrayer ce phénomène (réaménagement des lieux, suppression de la porte extérieure d'accès à la réserve du bar, rideau de fer sur porte intérieure du bar et vidéosurveillance)

\* DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2019: Monsieur le Maire indique qu'une demande de cette subvention de l'Etat a été formulée auprès des services concernés dans le cadre du projet de changement du mode de chauffage de l'ensemble scolaire (cantine, centre de loisirs, école)

\* informations diverses : le fonctionnement de l'éclairage extérieur de l'école a été modifié (mise en place de détecteur de présence), la caisse enregistreuse aux nouvelles normes est arrivée et a été mise en service à la Boulangerie

### Affaires scolaires :

\* Monsieur le Maire indique qu'une rencontre a eu lieu le 27 août 2018 à LASSAY LES CHATEAUX avec M. l'inspecteur académique. Ce dernier a encouragé les Maires et leurs conseils municipaux du secteur à entamer une réflexion sur le devenir des écoles de notre secteur du fait de la baisse de natalité.

\* il est signalé la vétusté des fenêtres de la « maison bleue » à l'école et demandé d'inscrire leur remplacement au prochain budget.

\* Madame MARTEL indique que la fréquentation du centre de loisirs lors des vacances de juillet a été très satisfaisante.

\* Deux nouvelles institutrices vont faire leur rentrée à l'école Marlène JOBERT : Madame Clémentine SABLE à la direction et institutrice des CE1 au CM2 et Mme Marion MALPLANCHE, enseignante des petites sections au CP.

#### Logements :

M. SOULARD indique qu'il est nécessaire de rehausser le grillage situé entre les pavillons des 9 et 11 rue des cytises ainsi qu'au 13 rue de la bruyère afin d'assurer la sécurité des enfants.

Un portillon va également être posé au 9 rue des cytises dans le même objectif.

Il indique que le logement situé au 5 rue du parc a été attribué à M. BERTHOUT Guy et qu'actuellement, un studio et un appartement T2 meublés sont disponibles à la location.

#### 8. Questions diverses

- 1) Une réunion concernant la mise en place de la fibre optique à destination des élus se déroulera le 10 septembre 2018. L'ordre de jour sera consacré à la procédure de déploiement de la fibre optique sur notre secteur (relevé des adresses, travaux d'élagage ...). Monsieur le Maire rappelle que ce déploiement de la fibre optique sera effectif au plus tard en 2021 sur l'ensemble du département.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : mercredi 10 octobre 2018 à 20h30**

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNÉ en  
date du 29 août 2018

<b>N° délibérations</b>	<b>Thème</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>page du registre</b>
1-1-29/08/2018	INTERCOMMUNALITE	Mayenne Communauté : avis des communes SCOT	
1-2 - 29/08/2018	INTERCOMMUNALITE	Mayenne Communauté : convention service commun service jeunesse	
2- 29/08/2018	FINANCES	Tarifs cantine année scolaire 2018-2019	
3 - 29/08/2018	FINANCES	Remboursement acompte M et Mme SAVARY salle de loisirs	
4- 29/08/2018	RESSOURCES HUMAINES	Indemnités de stage ALSH Mme ROMAGNE Laura	
5 - 29/08/2018	URBANISME	Déclaration d'intention d'aliéner de principe parcelles ZM 29 et B 237	